



Exhumé mon épouse litige familiale

Par **Jean bapstiste**, le **10/06/2019** à **11:38**

Bonjour,

mon épouse est décédé en 2017 et nous étions toujours marie

Elle est inhumé dans le caveau de la famille

A ce jour ma belle famille me reproche de refaire ma vie et nous somme, en litige

J'aimerais exumer mon épouse pour l'inhumer dans ma concession

Ai je le droit ?

Qui est prioritaire ? (Pas d'enfant)

Comment dois-je procéder ?

Cordialement

Par **amajuris**, le **10/06/2019** à **14:13**

bonjour,

vous mentionnez le caveau de famille, mais n'indiquez pas s'il s'agit de votre famille ou de celle défunte épouse afin de connaître qui est titulaire de cette concession.

il existe une procédure pour l'exhumation d'un corps, voir ce lien:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1115>

salutations

Par **Jean bapstiste**, le **10/06/2019** à **18:17**

Merci pour votre retour
Le caveau est à la famille de mon épouse

Par **Jean bapstiste**, le **10/06/2019** à **18:29**

Ce caveau a été réalisé à la demande de mon beau pee en 1991 le terrain au impôts par mes soins facture à l'appui

La demande est au nom de mon beau père mais la signature comme aqereur est moi même

J'étais sur le contrat comme pouvant être inhumée moi aussi dans ce caveau jusqu'au jour ma belle famille belles sœurs on fait un avenant et mon enlever du contrat

Et ne pouvant plus monté elles me jeté les fleurs et les bougies

Tous ça parce que j'ai refait ma vie et on été obliger de s'occuper de leurs père qui vivait chez nous depuis 1989 j'aurai du rester avec lui voilà ce qu'elle me reproche et voilà pourquoi je veux récupérer mon épouse